2008/842 - Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'Association France Algérie Rhône-Alpes (Direction des Relations Internationales) (BMO du 03/11/2008, p. 1993)

Rapporteur: M. DACLIN Jean-Michel

M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour un dossier concernant une formidable exposition.

Mme LEGAY Katherine: Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne votera évidemment avec plaisir cette subvention destinée à l'organisation d'une exposition (double exposition) qui s'est ouverte jeudi dernier, des œuvres du peintre algérois Mohammed Khadda, mort il y a 17 ans.

Considéré comme l'un des fondateurs de la peinture algérienne contemporaine, un « précurseur » selon le titre même de l'exposition, M. Khadda a su, en tant qu'artiste, conjuguer avec exigence un héritage arabo-musulman à la modernité de la peinture abstraite européenne, découverte dès sa jeunesse, en Algérie et à Paris. C'est avec la même exigence qu'il a su participer, en tant que citoyen intellectuel, aux combats révolutionnaires de la jeune Algérie indépendante.

Le nombre, la diversité et la qualité des partenaires réunis par l'Association France Algérie Rhône-Alpes dont il faut saluer le travail, l'affluence au vernissage de l'exposition, ont témoigné du vif intérêt des Lyonnais -d'origine algérienne ou non- pour la création algérienne contemporaine à travers l'un de ses plus brillants représentants. Ils témoignent aussi de la volonté partagée de continuer à tisser des liens, pour le meilleur, entre l'Algérie et la France, des liens de solidarité, de coopération, de découverte culturelle réciproque, tels que nous les espérons avec tous les peuples.

Ce sont aussi des liens de cette nature qui contribueront à faire reculer les discriminations et les sentiments d'exclusion que peuvent ressentir certains de nos concitoyens d'origine algérienne. Nous formons le vœu que d'autres manifestations de cette qualité suivent, appelées encore notamment par le protocole de coopération signé en 2006 entre la ville de Lyon et la ville d'Alger.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition. Elles sont adoptées.

(Adopté.)